

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation européenne CE 1272/2008 et CE 2020/878

J.RIPOLL SL



VERNIS COPAL

Date de publication : 06/07/2015

Date de révision: 25/09/2025

Numéro de révision: 6

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit Nom du

produit: VERNIS COPAL

Description du produit: Solution de résine copal pour usage dentaire professionnel.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Identification de

l'utilisation principale : Enduire, en couches minces, des zones de tissus dentaires à usage professionnel.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

J.RIPOLL SL
C/RIO TIETAR N°20
Zone industrielle El Nogal
ALGETE (MADRID)
ESPAGNE

Distributeur:

J.RIPOLL SL
C/RIO TIETAR N°20
Zone industrielle El Nogal
ALGETE (MADRID)
ESPAGNE
E-mail:
info@dentaflux.com
Tél. d'urgence : +34 916289399

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Tél. d'urgence : +34 916289399

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Mot d'avertissement : Danger

Classification selon le règlement CE n° 1272/2008

Infl. Liq. 2
Irrit. coue. 2
Irrit. yeux 2
STOT seulement 3
STOT répétition 2
Repr. 2
Tox. Asp. 1
Aquatique chronique. 2

2.2 Éléments de l'étiquette

Classification selon le règlement CE n° 1272/2008 (CPL)

Pictogrammes de danger :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation européenne CE 1272/2008 et CE 2020/878

J.RIPOLL SL

VERNIS COPAL



Date de publication : 06/07/2015
Date de révision : 25/09/2025
Numéro de révision : 6



Un mot d'avertissement : Danger

Phrases de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une irritation des yeux

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H316f Susceptible de nuire à la fertilité.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion ou de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P302+352 En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 : En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Classification selon la directive 1999/45/CE

Le mélange a été évalué et/ou testé pour les risques physiques, sanitaires et environnementaux et la classification suivante s'applique.

F Hautement inflammable
Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement.

Phrases R et S : R11, R36, R38, R48/20, R62, R65, R67, R51/53 S9, S16, S29, S33, S36,/37, S61, S62

Pour plus d'informations sur les phrases R et S, voir la section 16.

2.3 Autres dangers

Recommandations générales : Aucune information disponible

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation européenne CE 1272/2008 et CE 2020/878

J.RIPOLL SL

VERNIS COPAL



3.2 Mélanges

Date de publication : 06/07/2015
Date de révision: 25/09/2025
Numéro de révision: 6

Nom chimique	CAS	EINECS	Contenu %	Classification selon le directif 67/548/CEE	Classification conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 CLP
Propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	57%	R11-36-67	Infl. Liq. 2 Irrit. yeux 2 STOT seulement 3
Hexane	110-54-3	203-777-6	30 ans et plus	F, Xn, N, R 11-38-48/20-62-65-67-51/53	Infl. Liq. 2 Irrit. coupe. 2 Irrit. yeux 2 STOT seulement 3 STOT répétition 2 Repr. 2 Tox. Asp. 1 Aquatique chronique. 2
Résine de copal	9000-14-0	-	13%	-	Ne se qualifie pas

Le texte intégral des phrases R se trouve dans la section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact visuel : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, y compris sous la paupière, pendant au moins 15 minutes. Faire examiner et traiter les yeux par un professionnel de santé. Si le patient porte des lentilles de contact, les retirer si cela est facile à faire.

Contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation apparaît ou persiste.

Ingestion : Boire beaucoup d'eau. Éviter les vomissements. Consulter un médecin. Administrer une solution de charbon actif de qualité médicale. Procéder à un lavage gastrique. L'huile de vaseline (3 ml/kg) ou le sulfate de sodium (une cuillère à soupe par ml d'eau) peuvent être utilisés comme laxatifs.

Inhalation : Transporter la personne affectée à l'air libre. En cas d'asphyxie, pratiquer immédiatement la respiration artificielle ou l'oxygénothérapie. Consulter immédiatement un médecin. Dans les environnements contaminés, la personne portant secours doit porter un masque respiratoire approprié. Le bouche-à-bouche peut être dangereux pour la personne portant secours.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les signes et effets d'une irritation oculaire peuvent inclure une sensation de brûlure, une rougeur, Gonflement et/ou vision floue. D'autres signes et symptômes de dépression du système nerveux central peuvent inclure des maux de tête, des nausées et un manque de coordination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation européenne CE 1272/2008 et CE
2020/878

J.RIPOLL SL



VERNIS COPAL

Date de publication : 06/07/2015
Date de révision : 25/09/2025
Numéro de révision : 6

4.3 Indication de toute attention médicale et de tout traitement spécial qui doivent être fournis immédiatement

Notes pour le médecin :

Peut provoquer une dépression du système nerveux central. Risque potentiel de pneumonie chimique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Mousse anti-alcool, eau pulvérisée, pour les petits incendies uniquement, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone peuvent être utilisés.

Moyens d'extinction inappropriés : NE JAMAIS VAPORISER D'EAU.

5.2 Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Combustible. Peut dégager des vapeurs dangereuses dans l'environnement en cas d'exposition au feu. Des oxydes d'azote et des gaz toxiques peuvent être produits.

Risque d'explosion : Non déterminé **Incendie et**

explosion : Non déterminé **Sensible aux**

décharges statiques : Non déterminé **Sensibilité**

aux chocs : Non déterminé

5.3 Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie

Procédure d'incendie : Inflammable. Tenir à l'écart de toute source d'inflammation. Peut former des mélanges gaz-air explosifs. Une combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone. Les vapeurs du produit sont plus denses que l'air et se dispersent au sol, ce qui permet une inflammation à distance de la source. Évacuer tout le personnel ; utiliser un équipement de protection incendie.

Matériel de lutte contre l'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres informations : L'eau peut être utilisée pour refroidir les récipients fermés. Éviter la pénétration de l'eau d'extinction dans les nappes phréatiques superficielles ou souterraines.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection spécial : Ne pas inhaler les vapeurs. Utiliser un respirateur lors d'opérations impliquant une exposition potentielle aux vapeurs du produit.

6.2 Précautions environnementales

Versé dans l'eau : Ne laissez pas le produit pénétrer dans les égouts ou les systèmes de drainage reliés aux cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Petit déversement : Nettoyez immédiatement les déversements en respectant les précautions contenues dans la section sur l'équipement de protection.

Déversement important : Absorber avec un matériau inerte et absorbant, ou à défaut avec du sable ou de la terre sèche, puis laver la zone à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation européenne CE 1272/2008 et CE
2020/878

J.RIPOLL SL



VERNIS COPAL

Date de publication : 06/07/2015
Date de révision : 25/09/2025
Numéro de révision : 6

Référence à d'autres sections : Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Procédures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, les poussières ou le brouillard. Éviter toute source d'inflammation. Interdiction de fumer. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Manutention : Utiliser un équipement de protection approprié. Ne pas manger ni boire pendant la manipulation. Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités

Durée de conservation : Bien refermer le récipient. Pour préserver la qualité du produit, ne pas stocker en plein soleil ni à proximité de sources d'inflammation. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Utilisations finales spécifiques : Solution de vernis Copal pour usage dentaire professionnel.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Assurer une bonne ventilation et un renouvellement d'air dans les locaux.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection du visage/des yeux : Porter une protection oculaire

Protection de la peau : Portez des vêtements et des gants de protection appropriés

Protection du système respiratoire : Une bonne ventilation suffirait à maintenir sous contrôle les niveaux de particules dans l'air.

Mesures d'hygiène : Lavez-vous les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé la substance.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Condition physique : Liquide

Couleur : Incolore transparent.

Odeur : Légère odeur caractéristique.

pH : ≈ 7,2

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

Aspect physique :

Point d'ébullition à pression atmosphérique : Non déterminé

Pression de vapeur à 20 °C : Non déterminé **Pression de vapeur à**

50 °C : Non déterminé **Taux d'évaporation à 20 °C :** Non déterminé

Caractérisation du produit : Non déterminé **Densité à 20 °C :** Non

déterminé **Densité relative à 20 °C :** Non déterminé **Viscosité**

dynamique à 20 °C : Non déterminé **Viscosité cinématique à 20 °C :**

Non déterminé **Viscosité cinématique à 40 °C :** Non déterminé

Concentration : Non déterminé **Densité de vapeur à 20 °C :** Non

déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation européenne CE 1272/2008 et CE 2020/878

J.RIPOLL SL

VERNIS COPAL



Date de publication : 06/07/2015

Date de révision : 25/09/2025

Numéro de révision : 6

Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C : Non déterminé
Solubilité dans l'eau à 20 °C : Non déterminé
Propriété de solubilité : Non déterminé
Température de décomposition : Non déterminé
Point de fusion/point de congélation : Non déterminé
Inflammabilité : Non déterminé
Point d'éclair : Non déterminé
Température d'auto-inflammation : Non déterminé
Limite inférieure d'inflammabilité : Non déterminé
Limite supérieure d'inflammabilité : Non déterminé
Informations Complémentaires : Non déterminé
Tension superficielle à 20 °C : Non déterminé
Indice de réfraction : Non déterminé

9.2 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :

Réactivité : Écurie

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable lorsqu'il est stocké et manipulé conformément aux recommandations

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucun

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Il ne se décompose pas s'il est stocké dans des conditions normales.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aigu

Remarques :

L'isopropanol présente une faible toxicité aiguë par voie orale (DL50), supérieure à 2 000 mg/kg chez le rat, et une faible toxicité aiguë par voie cutanée (DL50), supérieure à 2 000 mg/kg chez le lapin, après une exposition de 24 heures. Il est irritant pour les yeux et l'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut irriter les voies respiratoires. Il est toxique pour la reproduction et le développement. Il provoque une fœtotoxicité chez les animaux à des doses toxiques pour la mère.

L'hexane contenu dans le produit présente une toxicité orale aiguë encore plus faible : DL50 de 25 000 mg/kg chez le rat et une faible toxicité cutanée aiguë (DL50), supérieure à 2 000 mg/kg chez le lapin. Il est irritant pour la peau et les muqueuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation européenne CE 1272/2008 et CE 2020/878

J.RIPOLL SL



VERNIS COPAL

Date de publication : 06/07/2015

Date de révision : 25/09/2025

Numéro de révision : 6

et les yeux. Peut être toxique pour la reproduction. Peut provoquer somnolence, étourdissements et lésions organiques en cas d'exposition prolongée ou répétée. Peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.

11.2 Informations relatives à d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes pouvant affecter la santé humaine.

Autres informations : Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes sur la santé.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité: Non déterminé

Toxicité aquatique (aiguë) CL50 - 96

heures : Non déterminé

CE50 - 48

heures : Non déterminé

CE50 - 96

heures : Non déterminé

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6 Autres effets indésirables

Données environnementales : Non défini

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthode de disposition: Éliminer conformément à la réglementation gouvernementale (CE 1975L0442-20/11/2003).

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Numéro ONU : Non applicable

14.2 Nom d'expédition officiel des Nations Unies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation européenne CE 1272/2008 et CE 2020/878

J.RIPOLL SL



VERNIS COPAL

Date de publication : 06/07/2015
Date de révision : 25/09/2025
Numéro de révision : 6

Nom d'expédition correct des Nations Unies : Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe/division de danger principal : Non applicable

Classification des dangers : Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Non applicable

14.5 Risques environnementaux

Polluant marin n°1 : Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par les utilisateurs

ADR - Autoroute : Non applicable
RID- Chemin de fer : Non applicable
IMDG - Maritime : Non applicable
IATA - Aérien : Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac : Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

RoHS : Voir la directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux.
Dispositif médical de type IIa.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir la section 11

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases R et S (numéro et texte intégral)

F Hautement inflammable
Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la réglementation européenne CE 1272/2008 et CE
2020/878

J.RIPOLL SL

VERNIS COPAL



Date de publication : 06/07/2015
Date de révision : 25/09/2025
Numéro de révision : 6

R11 Facilement inflammable,
R36 Irrite les yeux.
R38 Irrite la peau.
R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R62
Risque possible d'altération de la fertilité.
R65 Nocif : peut provoquer des lésions pulmonaires en cas d'ingestion.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour
l'environnement aquatique.
S9 Conserver le récipient dans un endroit bien aéré.
S16 Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. S29 Ne pas
jeter les déchets au tout-à-l'égout.
S33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. S36/37 Porter des
vêtements et des gants de protection appropriés.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la fiche de données de sécurité pour des instructions
spécifiques.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou
l'emballage.

Préparé par: José Ignacio Ripoll.

Informations générales: NA = Non applicable

Avis de non-responsabilité du fabricant :

POUR USAGE DENTAIRE UNIQUEMENT : Utiliser conformément aux instructions. Les informations et recommandations proviennent de sources (fiches de données de sécurité et connaissances du fabricant) considérées comme exactes. Cependant, J.Ripoll SL ne garantit ni l'exactitude de ces informations ni la pertinence des recommandations, et décline toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient en résulter. L'utilisateur doit examiner ces recommandations dans le contexte spécifique de l'utilisation prévue et déterminer leur pertinence.